

Fondamentaux de la protection sociale : maladie, AT/MP, chômage et retraite (2 jours)

Le panorama complet des quatre branches de la protection sociale obligatoire, en miroir secteur public / secteur privé : assurance maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, assurance chômage et retraite. Une formation de référence pour toute équipe RH généraliste.

 DURÉE 2 jours · 14 h	 FORMAT Présentiel ou distanciel	 NIVEAU Fondamentaux	 SECTEUR Public et privé
--	---	---	---

OBJECTIFS

- 1 Identifier les mécanismes fondamentaux des quatre branches de la protection sociale et lire les droits d'un agent public ou d'un salarié dans chaque branche
- 2 Calculer les indemnités journalières maladie et accident du travail dans les secteurs public et privé
- 3 Identifier les droits à l'assurance chômage selon la situation de l'agent ou du salarié
- 4 Lire et expliquer les droits à retraite d'un agent public ou d'un salarié du secteur privé
- 5 Orienter un agent ou un salarié vers les bons interlocuteurs selon la branche concernée

PUBLIC CONCERNÉ

DRH, RRH, gestionnaires RH, responsables paie, managers des secteurs public et privé. Formation de référence pour les équipes RH sans formation initiale en protection sociale.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis en droit ou en protection sociale. Formation accessible à tous.

PROGRAMME

1 Maladie et accidents du travail dans les deux secteurs

- Architecture de la protection sociale obligatoire : quatre branches, financement, acteurs (Sécurité sociale, régimes spéciaux, complémentaires)
- Assurance maladie secteur privé : indemnités journalières, calcul, maintien de salaire conventionnel, complémentaire santé
- Congés maladie fonction publique : congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée
- AT/MP secteur privé : déclaration, reconnaissance, indemnités journalières majorées, rente d'incapacité
- CITIS fonction publique : procédure de reconnaissance, droits à traitement complet
- Inaptitude médicale : reclassement secteur privé, reclassement ou retraite pour invalidité fonction publique

2 Chômage dans les deux secteurs

- Assurance chômage secteur privé : conditions d'ouverture, calcul de l'ARE, convention du 15 novembre 2024
- Auto-assurance fonction publique : mécanisme, droits ARE de l'agent public, rupture conventionnelle
- Tableau comparatif des droits ARE selon le mode de rupture, dans les deux secteurs

3 Retraite dans les deux secteurs

- Retraite secteur privé : CNAV, AGIRC-ARRCO, âge légal, calcul de la pension, départ anticipé
- Retraite fonction publique : CNRACL, RAFF, IRCANTEC, effets de la réforme des retraites de 2023
- Décote, surcote, coefficient de solidarité : mécanismes comparés entre les deux régimes

PSBA SUITE

Fondamentaux de la protection sociale : maladie, AT/MP, chômage et retraite (2 jours)

PROGRAMME

SUITE

4 Articulation des branches et cas pratiques

- Articulation maladie/AT et retraite : incidence des arrêts sur la constitution des droits
- Articulation ARE et retraite : règle de subsidiarité, cumul avec une pension partielle
- Cumul emploi-retraite : conditions applicables dans les deux secteurs
- Cas pratiques : comparer les droits d'un agent public et d'un salarié dans des situations identiques

LES POINTS FORTS

- ✓ Formation conçue et animée par un avocat praticien du droit du travail et du droit de la fonction publique
- ✓ Pédagogie comparative systématique secteur public / secteur privé
- ✓ Grilles de calcul IJ, ARE et retraite directement réutilisables en service
- ✓ Cas pratiques construits sur des situations rencontrées en gestion RH

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Apports structurés avec tableaux comparatifs secteur public / secteur privé
- ✓ Grilles de calcul IJ, ARE, retraite commentées
- ✓ Cas pratiques sur situations courantes dans les deux secteurs
- ✓ Support complet remis à chaque participant

ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement en amont, QCM de validation des acquis (20 questions), évaluation à chaud, évaluation à froid à J+90

FINANCEMENT

OPCO, plan de développement des compétences, plan de formation de l'employeur public. Devis et programme fournis pour votre demande de prise en charge.

ACCESSIBILITÉ

INLECIA s'engage à rendre ses formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap étudie avec chaque participant les adaptations nécessaires. Toute demande peut être formulée dès l'inscription.